

Le bénéficiaire d'une A.O.T doit demander son renouvellement d'autorisation à partir du mois d'octobre de l'année en cours.

Vous trouverez ci-joint le formulaire de renouvellement et les pièces demandés en **présentant les originaux** et en **fournissant les photocopies**.

IMPORTANT !

Ce document est à **compléter** et à **déposer complet** :
À partir du **15 octobre 2020** et avant le **31 Décembre 2020** :

➤ **Physiquement** à la capitainerie de la calanque de Port Miou en présentant sa carte d'identité ou son passeport

➤ Si vous ne pouvez pas vous déplacer avant **le 31 décembre 2020** merci de prendre contact avec la capitainerie qui vous renseignera sur la marche à suivre et vous demandera un justificatif. Un RDV sera alors pris au cours de l'année civile 2021.

Les documents demandés en
Présentant les originaux et en **fournissant les photocopies**.

- La demande de renouvellement de l'A.O.T, signée et datée.
- Acte de francisation ou carte de navigation.
- Justificatif de domicile (facture EDF, gaz, Impôts,...) au nom du titulaire.
- Facture d'un tirage à terre moins de deux ans.
- Attestation d'assurance (*)
- **Votre WC doit être : chimique ou avoir une cuve à eau noire. L'installation est obligatoire à compter du 1 janvier 2021.**

(*) L'attestation doit être au nom du titulaire de l'A.O.T. Le titulaire de l'A.O.T. doit être souscripteur et titulaire de son contrat d'assurance.

Passé ce délai, le renouvellement de votre AOT pour l'année 2021 ne pourra pas être pris en compte.



Demande de renouvellement d'AOT
Zone de Mouillage et d'Equipements Légers (Z.M.E.L.) « Port-Miou »

Je soussigné(e), **Nom** : Prénom :
sollicite une **Autorisation d'Occupation Temporaire** d'un poste à flot
« **PLAISANCE** » pour l'année **2021**.

Adresse principale :
Ville : Code Postal Téléphone : Portable :
E-mail : (Obligatoire)

CARACTERISTIQUES DU BATEAU :

Nom : Immatriculation : Type :
Dimensions (Longueur x Largeur) : m X m Numéro de poste :

Personne à prévenir en cas d'urgence.

Nom : Prénom : Portable :

- Mon bateau est équipé d'un dispositif de récupération des eaux noires s'il est muni de sanitaires.

Le WC chimique ou la cuve à eau noire est obligatoire au 1 janvier 2021.

Le paiement de la redevance devra être acquittée avant le 1 mars 2021

Les documents pourront être déposés à partir du 15 octobre jusqu'au 31 décembre 2020

***J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations ci-dessus ;
Je certifie conforme à l'original les documents joints à ma demande :***

- ❖ Acte de francisation ou titre de navigation ; ❖ Seuls les dossiers complets seront acceptés.
- ❖ Justificatif de domicile (Edf, Impôt,..) ❖ Attestation d'assurance (*)
- ❖ Facture d'un tirage à terre moins de 2 ans.

(*) L'attestation doit être au nom du titulaire de l'A.O.T. Le titulaire de l'A.O.T. doit être souscripteur et titulaire de son contrat d'assurance.

Fait à :

le : 2020

Signature du titulaire :

J'autorise la capitainerie de Port-Miou à transmettre mon email aux associations nautiques pour transmission par courriel des informations de la ZMEL / Oui Non

Cadre réservé à la Capitainerie

Accusé Réception de dépôt de dossier d'A.O.T. 2020.

Reçu le : _____ Nom : _____ N° demande : _____
Agent : _____ Signature : _____

----- ✂
Déposé par : _____
Reçu le : _____ N° demande : _____
Cachet capitainerie